

Dialogue ouvert de la présidence. Intervention lors de la première séance

- Le savoir de nos peuples autochtones est au moins aussi précieux que les connaissances issues des sciences occidentales, et il est capital que nos connaissances traditionnelles soient prises en compte dans le dialogue de facilitation à venir, ainsi que pour l'élaboration des CDN. Les peuples autochtones possèdent des connaissances uniques, propres à chaque contexte, qui permettront de combler les lacunes existantes et d'obtenir une vision globale du problème, en intégrant des valeurs spirituelles et culturelles essentielles pour trouver une solution appropriée à la crise.
- **Les CDN et les directives doivent être déterminées selon une approche fondée sur les droits** afin d'inclure un engagement à reconnaître, respecter et promouvoir les droits des peuples autochtones. Elles doivent également inclure les modalités de notification et d'évaluation des progrès accomplis à l'échelle nationale de sorte à garantir l'accès à la propriété foncière et des mesures concrètes pour contrôler les fausses solutions et les acteurs les plus puissants. Les CDN et l'Accord de Paris ne peuvent plus servir de prétexte à la violation des droits des peuples autochtones et à leur expulsion de leurs terres, comme le sont actuellement les grands projets de barrages hydroélectriques et de parcs éoliens.
- Enfin, les peuples autochtones ont grandement contribué aux solutions offertes aux problèmes climatiques. C'est en particulier le cas quand les gouvernements et les grandes entreprises respectent nos droits à la terre, aux territoires et aux ressources. Nous avons maintenu ces terres, territoires et ressources depuis des générations grâce à nos connaissances, à nos systèmes et à nos innovations pour nous adapter au changement climatique et en atténuer les effets, en définitive, pour accroître la résilience face à ce changement. Avec votre respect et votre soutien, nos contributions collectives renforceront les moyens de subsistance durables et préserveront l'environnement, tout en nous permettant d'atteindre les objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté. Elles pourront en outre être utilisées pour améliorer le dialogue de facilitation de 2018.